

La certification "Madmoun" remise à 17 artisans de poterie à usage culinaire Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-01-2009 00:27:08

La marque de certification " Madmoun " relative à la poterie à usage culinaire a été décernée mercredi à Rabat à 17 artisans de poterie de différentes villes du Maroc.

Cette certification, adoptée par le secrétariat d'Etat auprès du ministère du tourisme et de l'artisanat chargé de l'artisanat, dédiée à la protection du consommateur et à la promotion de la qualité, a concerné les produits de poterie ayant réussi les tests de laboratoire correspondant aux normes relatives aux limites admissibles pour le plomb et le cadmium pour les articles de cuisson et la vaisselle de table en céramique.

Intervenant lors de la cérémonie de remise des premières certifications, le secrétaire d'Etat chargé de l'Artisanat, M. Anis Birou, a indiqué que "la situation actuelle des différents secteurs de l'artisanat national a démontré que le meilleur moyen pour encadrer les artisans d'un secteur et les rassembler autour d'un programme intégré de promotion de la qualité est l'adoption de la marque de certification communautaire".

Cette mesure, a-t-il poursuivi, "permettra aux artisans, dont les produits correspondent aux normes identifiées, de certifier et distinguer leurs produits, et informer et sensibiliser le client sur les nouveaux produits", annonçant, à cet égard, que son département entend conforter ces efforts par la mise en place de nouvelles normes correspondant aux limites admissibles pour le plomb et le cadmium en vigueur dans les pays les plus exigeants en la matière. Cette action, a-t-il dit, vise principalement à rehausser la compétitivité des produits de poterie tant au niveau national qu'international.

Pour sa part, le vice-président de la fédération des chambres d'artisanat du Maroc, M. Younes Sibri, a souligné l'engagement de la fédération en faveur de la gestion réglementée de ce secteur, appelant le ministère de tutelle à continuer sur cette voie, dans le souci de protéger la notoriété de l'artisanat marocain, particulièrement contre la concurrence déloyale sur nos marchés, à cause du flux de produits étrangers ne correspondant pas aux exigences de sécurité et de qualité.

De son côté, le vice-président de la fédération des entreprises de l'artisanat, M. Azeddine Krafsi, a mis l'accent sur l'importance d'assurer l'accompagnement et le soutien technique aux entreprises souhaitant adhérer à ce programme, afin de créer et développer leurs propres marques reflétant leurs spécificités, qualité et procédés de fabrication, outre l'élaboration de stratégies de commercialisation à l'échelle nationale et internationale.

La marque de certification "Madmoun", est déposée par le département de l'artisanat auprès de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), et est attribuée au demandeur respectant un certain nombre de critères, notamment les limites admissibles en teneur de plomb et de cadmium.

Il est à signaler qu'une étude a été menée en décembre 2007 en collaboration avec un laboratoire agréé afin d'identifier et de cerner la problématique relative à la conformité aux normes obligatoires concernant les taux d'émission du plomb et de cadmium, qui doivent être conformes aux normes internationales ISO.

MAP